



Copropriété Le Centenaire

Guide de sécurité incendie

Bâtiment A

La sécurité est l'affaire de tou.te.s.

La sécurité repose sur l'action conjuguée de chaque personne résidente, du service de sécurité, du syndicat coopératif et, éventuellement, des sapeurs-pompiers.

Il est capital que chaque personne remplisse son rôle afin d'éviter la naissance d'un sinistre et aussi d'en limiter les conséquences en cas d'apparition.

Ce guide est là pour vous aider à améliorer votre sécurité.

Prenez le temps de le lire.

Partagez ces informations avec vos proches.

N'hésitez pas à interroger le service de sécurité.

Vos contacts

Assistante de gestion : 06 80 21 48 67, gestion@le-centenaire.fr

1. Prévenir les risques

Équipez votre logement avec un détecteur de fumée.

L'un des risques majeurs provient des installations électriques. Il convient de faire réaliser un diagnostic de celles-ci et de les mettre aux normes si elles sont anciennes.

Il ne faut jamais surcharger les prises multiples.

Ne jamais laisser fonctionner un lave-linge, une plaque de cuisson, un four, un chauffage d'appoint ou tout autre appareil de forte puissance en votre absence.

N'encombrez pas vos balcons.

Laissez les couloirs, paliers et escaliers de l'immeuble dégagés.

Les caves sont des locaux à risque. Maintenez la porte de votre cave fermée à clé en permanence et n'y stockez pas des matériels facilement inflammables.

2. Faciliter l'intervention des secours

Transmettez la fiche de renseignements sur les résidents à l'assistante de gestion pour mise à jour de la base de données.

Ayez une lampe de poche de secours afin d'évacuer facilement en cas de coupure électrique ou pour vous signaler depuis votre balcon si vous restez confinés dans votre appartement.

3. Alerter les secours

En cas de feu, fumées, odeur suspecte, etc., l'alerte est primordiale.

Appelez les pompiers en composant le 18 ou le 112.

Donnez un maximum de renseignements (nature du problème, importance du sinistre, nombre de personnes concernées...).

4. Utiliser les moyens de secours

Il serait judicieux que vous ayez un **extincteur dans votre appartement** ou, au moins, un aérosol anti-feu, très utile et facilement utilisable sans aucune connaissance particulière.

Si vous estimez que le feu naissant est maîtrisable, attaquez-le avec un extincteur. Visez la base des flammes.

5. Évacuer

Quand : feu dans l'appartement, fumées.

Si le **feu** est **dans votre appartement**, sortez, fermez la porte de la pièce en feu et celle de votre logement (mais ne la verrouillez pas à clé) derrière vous.

Évacuez dans le calme, ne cédez pas à la panique.

Ne prenez jamais l'ascenseur, descendez par l'escalier.

Ne revenez pas en arrière. Suivez les instructions des secours.

Retenez cette expression : « *Là où il y a de la fumée, il ne faut pas aller* ». Si, en cas exceptionnel, vous devez passer dans des fumées, baissez-vous, l'air frais est près du sol, et protégez vos voies respiratoires en filtrant l'air à l'aide d'une écharpe, d'un linge humide.

6. Se confiner

Quand : évacuation impossible, fumée dans les couloirs, difficultés à vous déplacer sans aide.

Fermez votre porte, mouillez-la et calfeutrez les interstices avec des chiffons humides.

Si des fumées arrivent par les aérations de la cuisine, toilettes ou salle de bains, fermez aussi les portes de ces pièces et confinez-vous dans une pièce avec balcon donnant sur l'une des façades « longues » de l'immeuble.

Manifestez-vous aux fenêtres ou balcons : torchons agités la journée, lampe de poche la nuit.

Attendez les instructions des services de secours.

Les ascenseurs

Les ascenseurs sont équipés d'un système de demande de secours relié à un service d'intervention 24h/24.

Si l'ascenseur s'immobilise, appuyez pendant plusieurs secondes sur le **bouton d'alarme** jusqu'à déclenchement de l'appel. Vous serez mis en relation avec un opérateur du centre de réception Orona.



N'essayez pas d'ouvrir la porte.

Restez calme et patient en attendant l'intervention du technicien.